



DUHAMEL BLIMBAUM
CABINET D'AVOCATS

CONTENTIEUX FINANCIER



CONTENTIEUX FINANCIER

"Former lawyers from Gide Loyrette Nouel and Clifford Chance have banded together to launch a boutique finance practice in Paris."

The Lawyer, 2011.

EXPERTISES

CORPORATE FINANCE

DROIT BOURSIER

BANQUE FINANCE

ASSET MANAGEMENT

CONTENTIEUX

« L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare »
Maurice Blondel, philosophe français

Le contentieux financier est une activité complexe qui requiert ténacité, rigueur et précision.

Le Cabinet Duhamel Blimbaum intervient auprès de ses clients dans leurs contentieux de nature bancaire, financière ou boursière, ainsi que dans le cadre de contentieux disciplinaires devant l'Autorité des marchés financiers ou devant l'Autorité de contrôle prudentiel.

Les avocats disposent d'une expertise leur permettant de conseiller et de défendre les établissements financiers, sociétés cotées, ou dirigeants sur des dossiers complexes, couvrant des questions transversales et relevant de plusieurs juridictions.

Le Cabinet assiste ses clients aussi bien en demande qu'en défense à tous les stades du conflit, de la négociation au procès.

■ DOMAINES DE COMPETENCE

Grâce à leur maîtrise des enjeux financiers et leur pratique du contentieux, les avocats du Cabinet Duhamel Blimbaum assurent la défense des intérêts de leurs clients dans les domaines d'activité suivants :

► Contentieux boursiers

Le Cabinet intervient sur les contentieux relatifs à la contestation des décisions de l'Autorité des marchés financiers, les déclarations de franchissement de seuils, les actions de concert, les manquements aux obligations d'information, les manipulations de cours, ou encore les délits et manquements d'initiés.

► Contentieux liés aux financements et aux opérations de marché

Les avocats du Cabinet conseillent leurs clients sur les problématiques judiciaires des opérations de financement, conventions de crédit, mises en place de sûretés, émissions d'instruments financiers, etc.

► Contentieux prudentiels

Duhamel Blimbaum assiste ses clients dans les contentieux disciplinaires devant l'AMF et l'ACP sur les questions impliquant les établissements bancaires et les organismes d'assurance (activités réglementées, solvabilité, liquidité, lutte contre le blanchiment de capitaux, contrôle interne, etc.).

► Contentieux des services financiers

Les équipes du Cabinet disposent d'une pratique éprouvée dans les contentieux financiers et disciplinaires impliquant les institutions financières (litiges relatifs aux services d'investissement, à la gestion collective, à l'analyse financière, etc.).

DUHAMEL BLIMBAUM AARPI

92, rue de Richelieu
75002 Paris

www.duhamel-blimbaum.com

Tél. : +33 (0)1 82 83 74 50
Fax : +33 (0)1 82 83 74 51

■ IMPLICATION DU CABINET

Le Cabinet Duhamel Blimbaum offre à ses clients français et internationaux des prestations juridiques adaptées au traitement des conflits, en tenant compte des enjeux stratégiques des différentes composantes du droit financier :

- ▶ **Evaluation des risques** : analyse de la situation et délimitation des risques réglementaires, juridiques et déontologiques
- ▶ **Pré-contentieux** : détermination de la stratégie la plus adaptée et réalisation des démarches permettant de préserver les intérêts de ses clients en prévision d'un conflit
- ▶ **Résolution amiable des conflits** : participation à l'élaboration de solutions consensuelles et mise en œuvre de modes alternatifs de résolution des litiges
- ▶ **Contentieux** : conseil, assistance et représentation des clients, en demande ou en défense, dans les procédures judiciaires, disciplinaires et/ou arbitrales
- ▶ **Post-contentieux** : assistance dans l'exécution des décisions judiciaires, jusqu'à la résolution définitive du conflit

■ RECENTES INTERVENTIONS

A l'occasion de précédents dossiers, les avocats du Cabinet sont intervenus sur différents types de litiges tels que :

- ▶ **Contentieux boursier** : assistance d'un groupe d'actionnaires concertistes dans une bataille boursière pour le contrôle d'une société cotée
- ▶ **Contentieux financier** : représentation d'un investisseur face à un émetteur et un arrangeur dans le cadre d'une opération d'investissement
- ▶ **Contentieux d'une opération financière** : représentation d'un investisseur devant un tribunal arbitral dans un litige portant sur un projet immobilier
- ▶ **Contentieux disciplinaire** : défense d'une société de gestion dans le cadre d'une procédure devant la Commission des sanctions de l'AMF
- ▶ **Contentieux de marché** : conseil de dirigeants dans le cadre d'une procédure pour manquement d'initié devant la Commission des sanctions de l'AMF

Le Cabinet Duhamel Blimbaum développe une expertise de pointe en droit financier. Ses avocats interviennent tant en conseil qu'en contentieux.

Cabinet indépendant, Duhamel Blimbaum dispose d'une équipe d'avocats issus d'horizons variés (inscrits aux barreaux de Paris, Londres et Casablanca), travaillant sur les dossiers en français, en anglais et en arabe, et diplômés d'établissements de renom (HEC, Sciences Po, ESCP, Sorbonne etc).

Adossé à un large réseau de cabinets partenaires, Duhamel Blimbaum intervient sur des dossiers d'envergure internationale nécessitant une expertise de premier plan.



Jeremy BLIMBAUM, Avocat Associé, est expert en droit boursier et financier. Il conseille ses clients - sociétés cotées ou non cotées, industriels, établissements financiers et groupes d'actionnaires - sur leurs opérations boursières, l'émission d'instruments financiers, les opérations de marché et les contentieux relatifs aux investissements. Jeremy Blimbaum est titulaire d'un DEA de droit des Affaires (Sorbonne), d'un DESS de droit des Affaires (Dauphine). Il est avocat au Barreau de Paris et Solicitor en Angleterre et au Pays de Galles.

jblimbaum@duhamel-blimbaum.com - Tél. : +33 (0)1 82 83 74 50



Jérémie DUHAMEL, Avocat Associé, est expert en droit bancaire et financier. Il conseille des institutions financières de premier rang (banques, entreprises d'investissement, sociétés de gestion, etc.), tant françaises qu'étrangères, sur les conditions d'exercice de leur activité et leurs opérations. Il les assiste également à l'occasion de procédures disciplinaires ou judiciaires. Jérémie Duhamel est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et est titulaire d'un DEA de droit des affaires (Panthéon Assas) et d'un DEA de droit international économique (Sorbonne). Il est avocat au Barreau de Paris.

jduhamel@duhamel-blimbaum.com - Tél. : +33 (0)1 82 83 74 50